

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

ÉTATS FINANCIERS NON CONSOLIDÉS

31 MARS 2021

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État non consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État non consolidé de la situation financière	5
État non consolidé des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton

Rapport sur l'audit des états financiers non consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers non consolidés du Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton (l'« organisme »), qui comprennent l'état non consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et les états non consolidés des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers non consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière non consolidée de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats non consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie non consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers non consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire 2 qui indique l'existence d'incertitudes susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers non consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers non consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers non consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers non consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers non consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers non consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers non consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers non consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers non consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 9 juin 2021

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

4

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions et contributions (note 4)	2 667 965 \$	1 605 608 \$
Autres produits	2 616	31 402
	2 670 581	1 637 010
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	1 643 812	1 137 946
Publicité et communications	150 352	48 853
Loyer	113 982	132 108
Frais de bureau	86 410	32 902
Repas et aliments	41 126	-
Formation	28 160	35 164
Entretien et réparations	27 697	26 661
Frais de déplacement, d'hébergement et de rencontres	26 381	39 075
Télécommunications	20 647	16 582
Forums et réceptions	12 053	37 411
Assurances	7 899	3 550
Mauvaises créances	1 011	-
Honoraires professionnels et de consultations	436 187	99 406
Intérêts et frais de service	3 285	5 542
Amortissement des immobilisations	47 958	21 664
	2 646 960	1 636 864
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS		
	23 621	146
AUTRES PRODUITS		
Aide gouvernementale - Subvention salariale temporaire de 10 %	24 750	-
Gain sur renonciation de dette	20 000	-
	44 750	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
	68 371	146
ACTIF NET NÉGATIF AU DÉBUT		
	(141 716)	(141 862)
ACTIF NET NÉGATIF À LA FIN		
	(73 345) \$	(141 716) \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

5

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	314 602 \$	- \$
Débiteurs (note 5)	55 935	27 246
Apports à recevoir	56 251	96 477
Frais payés d'avance	973	7 234
	427 761	130 957
IMMOBILISATIONS (note 6)	607 326	272 955
	1 035 087 \$	403 912 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2021

6

	2021	2020
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	- \$	44 293 \$
Emprunt bancaire (note 7)	-	50 000
Créditeurs (note 8)	575 369	241 719
Apport à rembourser au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	29 517	-
Apports reportés (note 9)	18 654	-
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	-	10 000
	623 540	346 012
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	10 000
APPORTS REPORTÉS À DES FINS D'IMMOBILISATIONS (note 11)	484 892	189 616
	484 892	199 616
	1 108 432	545 628
ACTIF NET NÉGATIF		
Déficit	(73 345)	(141 716)
	1 035 087 \$	403 912 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

ÉTAT NON CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

7

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	68 371 \$	146 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	47 958	21 664
Amortissement des apports reportés à des fins d'immobilisations	(44 272)	(12 129)
Gain sur renonciation de dette	(20 000)	-
	52 057	9 681
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	399 619	105 853
	451 676	115 534
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(382 329)	(253 569)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	(50 000)	-
Remboursement de la dette à long terme	-	(10 000)
Encaissement d'apports reportés à des fins d'immobilisations	339 548	180 388
	289 548	170 388
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	358 895	32 353
INSUFFISANCE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(44 293)	(76 646)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) À LA FIN	314 602 \$	(44 293) \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton, un organisme sans but lucratif, est une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, qui offre des sessions d'information et de formation visant l'intégration socio-économique des minorités raciales francophones et leur ascension professionnelle. Il donne des services d'accueil et d'établissement aux nouveaux arrivants et se porte à la défense et fait la promotion des droits de la francophonie et des membres de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones d'Ottawa. L'organisme est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt sur le revenu.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers non consolidés ont été préparés à partir des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Certains faits défavorables laissent planer des doutes quant au bien fondé de cette hypothèse. L'organisme montre un passif net ainsi qu'un fonds de roulement négatif au 31 mars 2021. La direction est confiante des plans en place pour rembourser les dettes de l'organisme selon un échéancier à plus ou moins long terme. Il y a un excédent des produits sur les charges de 68 371 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 et au cours des neuf derniers exercices, l'organisme a réduit son passif net de 218 192 \$, passant de 291 537 \$ au 31 mars 2012 à 73 345 \$ au 31 mars 2021. À la lumière des plans mis en place par la direction, les états financiers non consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en supposant que le Conseil a la capacité de satisfaire à ses obligations dans le cours normal des affaires. Si la base de continuité d'exploitation s'avérait inappropriée, des ajustements pourraient être nécessaires au niveau de la valeur comptable et de la classification des actifs, des passifs et des charges dans les états financiers non consolidés.

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation repose également sur le maintien et le renouvellement des financements actuels, notamment le maintien et l'augmentation des facilités de crédit bancaire.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers non consolidés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Présentation de la fondation contrôlée

La Fondation canadienne du développement économique et de l'employabilité, qui est contrôlée par Le Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton, n'est pas consolidée dans les états financiers de l'organisme.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports en subventions et contributions. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Apports de biens et de services

En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers non consolidés.

À l'exception des apports de services, l'organisme comptabilise les apports de biens lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les biens sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être achetés à défaut d'un apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Subventions reportées à des fins d'immobilisations

Les subventions reçues pour le financement des immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux produits au même rythme que les immobilisations concernées.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des apports à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs, de l'apport à rembourser et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

11

4. PRODUITS ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

En 2021, 99 % (2020 : 98 %) des produits totaux proviennent de subventions et contributions. La dépendance économique résulte de l'apport essentiel du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (93 % des produits de subventions, 88 % en 2020) afin d'assurer la viabilité de l'organisme. Voici le sommaire des produits de subventions par apporteur :

	2021	2020
Ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	2 469 597 \$	1 405 090 \$
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	62 641	65 215
Jewish Family Services et Société aide à l'enfance	49 472	14 898
Accès Emploi	42 000	-
Centraide Ottawa	18 682	29 697
COSTI	8 420	12 740
Fondation Trillium de l'Ontario	6 077	164
Centre de Services à l'emploi de Prescott Russell	-	51 178
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité	-	24 606
Coalition des Noir.e.s Francophones de l'Ontario	4 775	-
Assemblée de la Francophonie de l'Ontario	3 187	-
Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada	2 500	-
Ministère de la Justice	456	1 501
Emploi et développement social Canada - Horizon	158	519
	2 667 965 \$	1 605 608 \$

5. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	4 052 \$	10 610 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	51 883	16 636
	55 935 \$	27 246 \$

6. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau	121 681 \$	47 117 \$	74 564 \$	7 606 \$
Équipement informatique	264 894	174 644	90 250	27 847
Améliorations locatives	466 589	24 077	442 512	237 502
	853 164 \$	245 838 \$	607 326 \$	272 955 \$

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

12

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 150 000 \$, au taux préférentiel plus 2,20 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et une convention de sûreté spécifique sur la subvention reçue du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté au montant de 150 000 \$.

8. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	510 159 \$	173 265 \$
Sommes à remettre à l'État	60 190	44 608
Dû à la Fondation canadienne de développement économique et d'employabilité, sans intérêt	5 020	23 846
	575 369 \$	241 719 \$

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour des activités et projets devant se poursuivre au cours des prochains exercices et les variations de ce poste se détaillent comme suit :

	2021	2020
Solde au début	- \$	2 377 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	2 686 619	1 603 231
Moins : montant constaté à titre de produits de subventions au cours de l'exercice	(2 667 965)	(1 605 608)
Solde à la fin	18 654 \$	- \$

Les apports reportés au 31 mars 2021 se rapportent à l'entente avec l'Assemblée de la Francophonie de l'Ontario.

10. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Effet à payer, sans intérêt ^(a)	- \$	20 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	10 000
	- \$	10 000 \$

a) Le bailleur de fonds a renoncé au remboursement de la dette au cours de l'exercice.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

13

11. APPORTS REPORTÉS À DES FINS D'IMMOBILISATIONS

Les apports reportés à des fins d'immobilisations représentent des sommes reçues pour l'acquisition d'immobilisations et se détaillent comme suit :

	2021	2020
Ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	440 106 \$	183 034 \$
Jewish Family Services et Société aide à l'enfance	23 751	-
Coalition des Noirs Francophones de l'Ontario	12 075	-
Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration	4 346	2 459
Ministère de la Justice	2 377	2 833
Centraide Ottawa	1 155	-
Emploi et développement social Canada - Horizon	821	979
Fondation Trillium de l'Ontario	261	311
	484 892 \$	189 616 \$

La variation des apports reportés à des fins d'immobilisations au cours de l'exercice est la suivante :

	2021	2020
Solde au début	189 616 \$	21 357 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	339 548	180 388
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(44 272)	(12 129)
Solde à la fin	484 892 \$	189 616 \$

12. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2021	2020
Débiteurs	(28 689) \$	1 187 \$
Apports à recevoir	40 226	8 624
Frais payés d'avance	6 261	(5 004)
Créditeurs	333 650	103 423
Apport à rembourser au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté	29 517	-
Apports reportés	18 654	(2 377)
	399 619 \$	105 853 \$

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. De plus, l'organisme évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'organisme établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de ses apports à rembourser. Le fonds de roulement de l'organisme s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent.

14. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ

Le Conseil Économique et Social d'Ottawa-Carleton (l'organisme) contrôle la Fondation canadienne de développement économique et d'employabilité (la Fondation) du fait qu'ils ont le même conseil d'administration et détermine les politiques stratégiques de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Fondation. La Fondation lève des fonds dans l'objectif d'appuyer les efforts d'intégration socio-économique des minorités raciales francophones et des nouveaux arrivants. La Fondation est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif et elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL D'OTTAWA-CARLETON

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

15

14. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ (suite)

La Fondation n'a pas été consolidée dans les états financiers de l'organisme. Les états financiers condensés non audités et non consolidés de la Fondation aux 31 mars 2021 et 2020 sont les suivants :

	2021	2020
SITUATION FINANCIÈRE		
Total de l'actif	37 414 \$	40 628 \$
Total du passif	15 705	21 300
Actif net	21 709	19 328
Total du passif et de l'actif net	37 414 \$	40 628 \$
RÉSULTATS		
Total des produits	3 914 \$	852 \$
Total des charges	1 533	1 751
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 381	(899)
Actif net au début (redressé)	19 328	20 227
Actif net à la fin	21 709 \$	19 328 \$
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 791 \$	13 973 \$

Au cours de l'exercice, aucun don (2020 : - \$) n'a été payé à la Fondation.

15. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu de baux pour la location d'espaces à bureau situés au 130, rue Slater, au 2720, chemin Richmond et au 815, boulevard Saint-Laurent à Ottawa, échéant entre le 1 janvier 2025 et le 28 février 2040, totalise 1 482 984 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2022	100 720 \$
2023	100 720 \$
2024	100 720 \$
2025	101 012 \$
2026	95 612 \$
Autres	984 200 \$

16. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme du financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.